

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**en date du 11 avril 2018 à 20h30**

**Président**, Monsieur Alain LAMOUR.

**Présents** : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Agnès PRIVAT, Mme Dominique MORIN, Mme Caroline LAFAYE, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPAS, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN.

**Absents excusés et représentés** :

Mme Muriel DELECOURT (donne pouvoir à Mme Emilie GASPAS), M. Pierre VIBET (donne pouvoir à M. Roland JACQUIER), M. Pierre-Éric HENRY (donne pouvoir à Mme Marie-Céline WIBAULT), M. Philippe CIUCIU (donne pouvoir à Mme Silvia THIEBAULT), M. Jean-Jacques SCHERCHEN (donne pouvoir à Mme Viviane GREINER).

**Absente excusée et non représentée** : Mme Béatrice FAYETTE

**Secrétaire** : Mme Emilie GASPAS

Le quorum est constaté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

N°2018-018 signée le 26 mars 2018 – Décision d'effectuer le remboursement du dépôt de garantie au locataire du 20 rue de Lormoy d'un montant de 247.75€.

N°2018-019 signée le 29 mars 2018 – Signature d'une convention de mise à disposition de la salle du conseil de la mairie de Longpont-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération en échange d'une valorisation annuelle des frais engagés par la commune.

N°2018-020 signée le 29 mars 2018 – Annule et remplace la décision N°2018-018 d'effectuer le remboursement du dépôt de garantie au locataire du 20 rue de Lormoy d'un montant de 254.75€, au lieu de 247.75€.

**Point n° 1 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec l'ASTE pour la mise en place d'une médecine préventive**

**APPROUVE, à l'unanimité**, les termes de la convention ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association de la Santé au Travail de l'Essonne (ASTE) ;

**DIT** que la convention est signée pour une durée de trois ans ;

**PRECISE** que cette convention engage une dépense pour la commune, correspondant à une participation au fonctionnement de l'association basée sur la masse salariale ;

**DIT** que ce montant est de 12 930,39 euros pour l'année 2018.

**Point n° 2 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel au sein de la commune de Longpont-sur-Orge**

**ADOpte, à la majorité absolue** (6 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN), le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ainsi proposé à compter du 1er juin 2018.

**DIT** que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la commune de Longpont-sur-Orge.

**Point n° 3 – Approbation de la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre des Hauts Buarts à la Communauté d'Agglomération CŒUR D'ESSONNE**

**APPROUVE, à l'unanimité**, le principe de reversement de la part communale et de la taxe d'aménagement de la Commune à la Communauté d'Agglomération CŒUR D'ESSONNE sur le périmètre du projet des Hauts Buarts dont les modalités et le périmètre sont fixés par la convention ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre du projet des Hauts Buarts avec la Communauté d'Agglomération CŒUR D'ESSONNE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à celui-ci,

**PRECISE** que 58.5% du montant de la part communale de la Taxe d'aménagement sera reversé à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne pour les travaux de voirie,

**DIT** que ce principe sera applicable à compter du 1er janvier 2018 selon les modalités fixées par la convention,

**PRECISE** que les reversements de la taxe d'aménagement seront imputés en section d'investissement en dépense pour la Commune.

**Point n° 4 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention tripartite avec la SOGEMAC HABITAT et AGIRC-ARRCO**

**AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec la SOGEMAC HABITAT et AGIRC-ARRCO

**Point n° 5 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une modification de la Convention relative à l'occupation temporaire du domaine public et privé de la commune entre la commune de Longpont-sur-Orge et la Société NOVALYS**

**AUTORISE, à la majorité absolue** (1 CONTRE : M. Erick FAUVEL, 3 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, Mme Viviane GREINER), Monsieur le Maire à signer avec la société NOVALYS un avenant à la convention de travaux et d'occupation temporaire du domaine communal dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière voie des Roches.

**Point n° 6 – Arrêt du projet de Périmètre Délimités des Abords (PDA)**

**ARRETE, à la majorité absolue** (2 CONTRE : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN) le projet de Périmètre Délimité des Abords

**AUTORISE** M. le Maire à lancer toutes procédures permettant l'aboutissement de ce projet

**Point n° 7 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2018**

**FIXE, à la majorité absolue** (7 CONTRE : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN), le taux des impôts directs pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 23,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 105.98 %

PRECISE, que le montant du produit attendu s'élève à 5 501 802,00 euros et sera inscrit à l'article 7311 du budget primitif 2018.

**Point n° 8 – Reprise anticipée des résultats 2017**

**PREND ACTE** des résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget de la commune

**CONSTATE** les résultats suivants :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Résultat de l'exercice 2017	+ 1 311 052,45 €	
Résultats antérieurs reportés	+ 1 049 914,58 €	
Résultat à affecter	+ 2 360 967,03 €	
Déficit de clôture 2017		- 989 684,13 €
Restes à payer		+ 199 931,16€

**DECIDE, à la majorité absolue** (6 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN), de reprendre, avant le vote du Compte Administratif 2017, le résultat de l'exercice N-1.

**DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- 1068 – affectation : + 1 189 615,29 €
- 002 – report en fonctionnement : + 1 171 351,74 €

## **Point n° 9 – Examen et vote du budget primitif 2018**

**VOTE, à la majorité absolue** (5 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Pascal AMRHEIN ; 2 CONTRE : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN), par chapitre le Budget Primitif 2018 comme suit :

### **Section de Fonctionnement**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	1 716 843,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 380 000,00 €
014	Atténuation de produits	48 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	291 202,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 436 045,40 €</b>
66	Charges financières	245 644,14 €
67	Charges exceptionnelles	900,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 682 589,54 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 006 892,20 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	283 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 289 892,20 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 972 481,74 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2018</b>
013	Atténuation de charges	90 700,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	584 300,00 €
73	Impôts et taxes	6 395 317,00 €
74	Dotations et participations	684 413,00 €
75	Autres produits de gestion courante	45 400,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 800 130,00 €</b>
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 801 130,00 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 801 130,00 €</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>		<b>1 171 351,74 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>8 972 481,74 €</b>

## Section d'Investissement

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2018</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	765 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	719 940,00 €
	opération 128 - gymnase	331 500,00 €
	opération 188 - PLU / ZPPAUP	175 000,00 €
	opération 211 - Patrimoine bâti multisite	238 000,00 €
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>2 255 940,00 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	761 241,63 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>781 241,63 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 037 181,63 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 037 181,63 €</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF ANTICIPE</b>		<b>989 684,13 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>4 226 796,92 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2018</b>
13	Subventions d'investissement	169 345,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>169 345,00 €</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	485 444,43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 189 615,29 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	92 500,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 767 559,72 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 936 904,72 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement	2 006 892,20 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	283 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 289 892,20 €</b>
<b>total</b>		<b>4 226 796,92 €</b>

### Point n° 10 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne au titre du Contrat de Partenariat

**APPROUVE, à la majorité absolue** (4 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER), la signature avec le Conseil Départemental de l'Essonne d'un contrat de partenariat, le programme des opérations est le suivant :

- 1) Réfection de la toiture de l'école élémentaire LORMOY : 276 000 € HT
- 2) Réhabilitation et mise en accessibilité de la Mairie : 315 000 € HT
- 3) Réfection des 3 courts de Tennis extérieurs : 275 000 € HT

**SOLLICITE** pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Conseil départemental de l'Essonne, d'un montant total de 502 929 € ;

**APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

**ATTESTE** de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat ;

**S'ENGAGE :**

- A fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;

- A ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;

- A respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat ;

- A prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;

- A conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;

- A satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Déposer auprès du Conseil Départemental de l'Essonne un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat selon les éléments exposés ;

- Solliciter la subvention d'un montant de 502 929 euros ;

- Signer tous les documents s'y rapportant.

**Point n° 11 – Signature de la convention d'objectifs et de financement du RAM de Longpont-sur-Orge**

**APPROUVE, à la majorité absolue** (4 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER), les termes de la convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF de l'Essonne.

**Point n° 12 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2018**

**VOTE, à la majorité absolue** (2 CONTRES : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN) le montant prévisionnel des subventions aux associations et leur attribution pour l'année 2018, sous réserve de la présentation de l'ensemble des documents demandés pour cet octroi, soit un montant total de 56 870 €,

**PRECISE** que la dépense est inscrite à l'article 657480 du budget primitif 2018.

Suspension de la séance à 23h21

Reprise de la séance à 23h21

La séance est levée à 23h21.

**Pour Extrait :**

**En mairie le 12 avril 2018**

**Le Maire,**